

FICHE N°4

GESTION DIFFÉRENCIÉE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse est un terme qui désigne la présence d'un **excès de lumières artificielles** causant des **perturbations** sur l'**Homme** et les **écosystèmes**. Les impacts de la pollution lumineuse sont importants et pourtant encore largement méconnus.

Pour la **faune et la flore**, les conséquences sont multiples : perturbations liées aux déplacements par **phénomène d'attraction ou de répulsion**, **perturbation du cycle naturel de développement des espèces** (sous-alimentation, diminution des capacités de reproduction, mortalité précoce,...), **dégradation de la qualité des habitats**,... . Au-delà de son impact sur la biodiversité, la pollution lumineuse est aussi néfaste pour notre **santé**, notre **développement** et pour le **climat**.

En revanche, les solutions sont **simples pour y remédier** (extinction, abaissement de puissance) et, en matière d'éclairage public, relèvent de la **compétence communale**.

QUELS INTÉRÊTS POUR VOTRE COMMUNE ?

- **Economie énergétique, financière** et baisse des émissions carbone.
- Amélioration de la **qualité de vie** et de la **santé** des habitants.
- Amélioration du cadre de vie nocturne par une **meilleure visibilité du ciel étoilé** (observation de la voie lactée).

LES + POUR LA BIODIVERSITÉ

- Amélioration de la **qualité des habitats naturels**, du cycle de vie et du développement des espèces.
- Amélioration de la **pollinisation** des plantes, de la **migration des espèces**, etc
- Préservation de la **biodiversité nocturne**.



Le saviez-vous ?

1ère région à s'engager dans l'identification d'une trame noire, l'Occitanie abrite 2 des 3 réserves internationales de ciel étoilé (RICE) reconnues en France (Pic du Midi de Bigorre et Parc National des Cévennes).

La Trame noire peut être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques permettant de préserver et de restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne.

Source : [Trame noire - OFB](#)

COMMENT S'ENGAGER ?

1. **Diagnostic** du parc et réseau d'éclairage public
2. **Communication** auprès des citoyens et **consultation publique**
3. **Bilan** avec la population et lancement d'une **phase expérimentale**
4. **Mise en place de l'extinction** de l'éclairage public par arrêté municipal
5. **Rénovation ou amélioration** du parc et réseau d'éclairage public

EN SAVOIR PLUS

- [Site de la Région Occitanie sur la pollution lumineuse](#)
- [Guide de l'Office Français de la Biodiversité sur la Trame noire](#)
- [Site du Label Villes et Villages Étoilés](#)
- [Exemple de Prades-le-Lez \(34\)](#)

TÉMOIGNAGE :

Claire MAYLIÉ, adjointe en charge de l'environnement d'Auzeville-Tolosane (31) :

« L'éclairage, la nuit, réchauffe un petit peu l'atmosphère et on voit qu'on a des bourgeonnements anticipés de 15 jours parfois [...]. Donc, effectivement, ça perturbe la faune, la flore et ça perturbe aussi l'humain. »